



Plan santé au travail 2016-2020

NORMANDIE

<http://normandie.directe.gouv.fr/>

ACTIONS EN PREVENTION

DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

EN NORMANDIE

MARS 2019

Version 1

RESSOURCES ET
DEMARCHES REGIONALES





PROPOS INTRODUCTIF :

Les risques psychosociaux demeurent une actualité forte de la prévention des risques professionnels. De nombreuses actions sont menées sur ce sujet, et notamment en Normandie, mais l'identification des structures en capacité d'intervenir et de leurs moyens d'actions ne faisaient pas jusqu'ici l'objet d'une recension sous un support unique, qui permette tant de les reconnaître que de les valoriser auprès du grand public comme des professionnels.

L'objectif de ce document, construit dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail de Normandie, est donc de présenter un état des lieux des actions existantes et des appuis possibles en prévention des risques psychosociaux.

Ce guide a pour visée de permettre une meilleure identification des différents acteurs ou interlocuteurs, susceptibles d'intervenir sur le champ de la prévention des risques psychosociaux, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Il recense et présente de façon synthétique les actions et démarches engagées ou mises à disposition des demandeurs pour construire une démarche de prévention cohérente et efficace des RPS.

Il recense pour la région :

- Les actions de formation et de sensibilisation
- Les appuis et accompagnements directs dans les établissements
- Les appuis et accompagnements individuels
- Les réseaux d'échanges de pratiques entre pairs
- Des supports documentaires.

Chaque rubrique est caractérisée par une bulle indiquant le niveau de prévention dans lequel s'inscrivent les actions.

Ce travail d'une année, qui s'est déroulé en mobilisant les acteurs de la prévention participant au comité de pilotage du PRST-RPS, et notamment par le biais des « fiches – actions » écrites qu'ils ont

souhaité mettre en exergue, n'intègre et ne rassemble que les éléments transmis par les structures qui les ont communiqué à l'équipe chargée de cette capitalisation, dans le cadre du groupe technique sur les risques psychosociaux missionné par le PRST.

Il demeure ouvert à être complété, dès lors qu'une action de prévention nouvelle ou modifiée devrait être ajoutée, ou qu'une structure qui ne souhaitait pas jusqu'ici être recensée trouverait intérêt à y figurer.

Une première partie identifie et décline, pour le secteur privé, les différentes ressources existantes et les structures qui les portent, une seconde partie capitalisant les mêmes éléments pour le secteur public.

A l'issue de chacune de ces parties, le lecteur trouvera les « fiches – actions » transmises par les différents acteurs, plus explicites, et qui lui permettront de vérifier l'adéquation des démarches proposées avec la cohérence de son propre projet de prévention, ou de le situer dans les conditions les plus adaptées à son établissement pour solliciter l'interlocuteur le plus à même d'y répondre.

Chaque acteur se réserve la possibilité d'apprécier la demande dans le cadre spécifique de l'entreprise et de déterminer si elle est adaptée ou si d'autres actions seraient à envisager.

Un annuaire permettant de contacter ces ressources complète ce document, auquel le lecteur pourra se référer pour toucher l'interlocuteur idoine.

Il fera enfin l'objet d'une mise en ligne sur les sites internet des acteurs normands partenaires de cette double mission d'appui et de prévention, facilitant ainsi son accessibilité au public comme aux institutionnels, et le déploiement des actions et démarches existantes.

QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES :

Les risques psychosociaux (RPS) sont communément définis comme les risques professionnels d'origine et de nature variés, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés, en lien avec leur travail, et ont également un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. Les risques psychosociaux « se situent à l'interface de l'individu et de sa situation de travail.

Comme tous les risques professionnels, les RPS doivent être évalués et leurs causes identifiées pour que des mesures de prévention soient mises en place afin de les supprimer, ou tout du moins de les réduire au plus possible si leur suppression n'est pas réalisable.



- La démarche d'évaluation du risque peut ainsi être schématisée en 3 temps, le pré-diagnostic, le diagnostic approfondi et le plan d'actions.

PROCESSUS D'ÉVALUATION EN PRÉVENTION PRIMAIRE DU RISQUE RPS



- Cette démarche, pour être couronnée de succès, doit respecter a minima les principes suivants :



LES INCONTOURNABLES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

La démarche s'inscrit dans **un projet d'entreprise**

La **pluridisciplinarité** est un des critères de composition de l'équipe projet

Des compétences et des moyens sont dédiés à la démarche

La **mise en discussion du travail et la participation** sont au cœur des outils et méthodes

Quel que soit le cas de figure, il y a toujours nécessité de replacer la demande dans le contexte de l'établissement concerné : s'enquérir de l'historique (antériorité en matière de prévention des RPS, indicateurs d'alerte, démarche projet en prévention, etc.) et inscrire l'évaluation – action dans cet historique, questionner la demande associée, l'objectif de l'outil, la méthodologie, la compétence des intervenants, ainsi que le cadre déontologique (confidentialité, représentativité, etc.), et replacer les outils/méthodes dans la globalité de la démarche de prévention du projet RPS.



- Cette démarche a pour objectif premier de mettre en évidence les facteurs de risques psychosociaux liés au travail dont la correction permet une prévention primaire durable. Au total, nous nous accordons à définir les trois niveaux de prévention de la manière suivante, l'ensemble de ces trois niveaux d'actions constituant la prévention globale :

Prévention primaire : l'employeur centre son action sur la prévention des risques à la source, en prenant en compte les situations réelles de travail. L'objectif est d'agir via le plan d'actions prioritairement sur les facteurs de RPS en lien avec le travail pour les éliminer ou à défaut les réduire tout en maintenant les ressources identifiées.

Prévention secondaire : il s'agit de renforcer la résistance des salariés au stress, et leur capacité d'adaptation notamment par des actions de formation. Elle ne s'attaque pas aux causes réelles du problème et son effet ne se maintient pas dans le temps. Elle peut être proposée en cas de risque résiduel (métier avec confrontation à la souffrance, à la mort par exemple), en complémentarité de la prévention primaire.

Prévention tertiaire : des procédures peuvent être également mises en place pour que les personnes en difficulté puissent être reçues le plus tôt possible par le service de santé au travail afin d'être orientées vers les structures de prise en charge adaptées par un professionnel de santé. Il s'agit de la prise en charge de personnes en souffrance qui a pour vocation d'apporter une réponse d'urgence pour éviter que leur état de santé ne se détériore davantage. Ce type de réponse doit aussi être associé à des actions de prévention primaire.

➤ Le plan d'actions

Pour répondre aux obligations de l'employeur, le plan d'actions doit, par application des dispositions des articles L4121-1 et suivants du code du travail, principes généraux de prévention qui sont

également applicables aux fonctions publiques, agir sur l'ensemble des causes identifiées par l'analyse, et mettre en œuvre prioritairement des actions de prévention de nature primaire, c'est-à-dire qui interviennent sur les conditions de réalisation du travail, et pas sur la seule capacité de résistance des individus.

Il ne s'agit pas pour autant de proscrire les actions visant à modérer les effets des risques (prévention secondaire et tertiaire), mais celles-ci ne sauraient tenir lieu juridiquement, à elles seules, de plan d'action.

➤ L'appel à un intervenant extérieur :

Les entreprises sont fréquemment amenées à faire le choix d'un intervenant extérieur pour les aider dans les différentes étapes de la démarche de prévention des RPS.

Il est préférable, dans ce cas, de réaliser un cahier des charges pour préciser votre demande et établir des critères de choix du prestataire.

Quels que soit la méthode ou les outils proposés ou retenus, il y a nécessité, à chaque intervention, que le consultant choisi vous explicite les principes théoriques, méthodologiques et déontologiques qui vont piloter son action d'analyse dans votre établissement.

➤ Quels sont les interlocuteurs auxquels vous pourriez avoir recours ?

Les acteurs de l'entreprise sont susceptibles d'avoir recours à nombre de relais pour travailler sur la thématique des risques psychosociaux : qu'il s'agisse d'acteurs de la prévention ou de la réparation, il est important de ne pas perdre de vue que c'est au sein même de l'entreprise ou de l'établissement qu'il demeure le plus efficace de travailler sur ces risques professionnels, au moyen de la mobilisation du personnel, de ses représentants et de la direction, afin de mettre en évidence les contraintes et ressources du travail tel qu'il est réellement effectué. Sans viser à l'exhaustivité, le tableau qui suit recense, au regard des objectifs que se fixe le demandeur, une grande partie des interlocuteurs idoines.

**INTERLOCUTEURS
SOUVENT IDENTIFIÉS
COMME PREMIERS
CONTACTS**

Services de renseignements des DIRECCTE/ Inspection du travail

CARSAT

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Service de santé au travail et médecin du travail

Institutions représentatives du Personnel

**RELAIS SUSCEPTIBLES D'AGIR EN COMPLÉMENTARITÉ
(PLURIDISCIPLINARITÉ ET INTER-INSTITUTIONNALITÉ)**

Inspection du travail

Médecin Inspecteur du travail

CARSAT

CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA)

Equipe pluridisciplinaire en santé du travail

ARACT

Consultant externe à l'entreprise

Expert agréé désigné par le CHSCT / le CSE

Institutions représentatives du personnel dans et hors de l'entreprise (IRP)

Comité social et économique (CSE), commission de santé, sécurité et des conditions de travail (CSSCT), autres formes conventionnelles, d'organisation des IRP, organisations syndicales

**OBJECTIFS
ET FINALITÉS**

Mise en œuvre durable de la prévention (notamment par des modifications pérennes sur l'organisation et les conditions du travail).

Evaluation effective des RPS pour construire un plan d'actions de prévention.

Transcription de l'évaluation des risques dans le DUER, et actualisations périodiques.

Reconnaissance AT/MP

Mise en œuvre de la sanction civile et pénale pour condamner et inciter à la prévention par la non-réitération des faits.

**CHEF D'ENTREPRISE
SALARIÉS ET LEURS
REPRÉSENTANTS**

Médecin traitant

Assistante sociale

Avocat

Instances de prise en charge médicale ou psychologique

Consultation de pathologies professionnelles

Caisse primaire d'assurance maladie (enquête/reconnaissance en accident du travail maladie professionnelle - ATMP)

Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)

Associations d'aide aux victimes / INAVEM

Défenseur des droits

Avocat / Tribunal / Procureur de la République



GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

ACFI : agent chargé d'une fonction d'inspection (fonction publique territoriale)
ANFH : association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (fonction publique hospitalière)
ARACT : agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
ARS : agence régionale de santé
CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CDG : centre de gestion (fonction publique territoriale)
CHU : centre hospitalier universitaire
CMC : conseiller mobilité – carrière (trois fonctions publiques)
CNPPT : centre national de la fonction publique territoriale
CRMP / CRUMP : cellule régionale d'urgence médico-psychologique
CVRH : centre de valorisation des ressources humaines (fonction publique de l'Etat)
DDCS : direction départementale de la cohésion sociale
DDSP : direction départementale de la sécurité publique
DDTM : direction départementale des territoires et de la mer
DGAFP : direction générale de l'administration et de la fonction publique (trois fonctions publiques)
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRHM : direction des ressources humaines et des moyens (fonction publique)
DUER / DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels
FPE : fonction publique de l'Etat
FPH : fonction publique hospitalière
FPT : fonction publique territoriale
GGD : groupement de gendarmerie départemental
HSE : hygiène, santé, environnement
IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels
IT : inspection du travail
MSA : Mutualité sociale agricole
PFRH : plate-forme ressources humaines (fonction publique de l'Etat)
RGN : région de gendarmerie de Normandie
SGAR : secrétariat général aux affaires régionales (Préfecture)
SSTI : service de santé au travail interentreprises





SOMMAIRE

GÉNÉRAL

MON ETABLISSEMENT RELEVE DU SECTEUR

PRIVE

(association, entreprise quelle que soit sa forme juridique, exploitation agricole, ...)

PUBLIC

Services déconcentrés de l'Etat, établissements publics administratifs, hôpitaux publics, ...

JE RECHERCHE

UNE ACTION DE FORMATION / DE SENSIBILISATION

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS	NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Formation en prévention primaire	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel, autres interlocuteurs institutionnels	ARACT, CARSAT, SSTI	Formation en prévention primaire	Agents	Service formation interne ou externe, CNFPT pour la FPT, ANFH pour la FPH
Information et sensibilisation			Information et sensibilisation		
Sensibilisation aux aspects juridiques	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel, autres interlocuteurs institutionnels	CARSAT, DIRECCTE	Sensibilisation aux aspects juridiques		
E-learning	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI	E-learning		

UN APPUI / ACCOMPAGNEMENT DIRECT DANS MON ETABLISSEMENT

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS	NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Appui à la formalisation d'un cahier des charges pour une action de prévention des RPS	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, SSTI	Appui à la formalisation d'un cahier des charges pour une action de prévention des RPS	Direction de service, service HSE	Plusieurs possibilités en interne ou en externe
	Salariés et représentants du personnel			Agents et représentants du personnel	
Aide à la formalisation de la partie RPS du document unique d'évaluation des risques	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, SSTI	Aide à la formalisation de la partie RPS du document unique d'évaluation des risques	Direction de service, service HSE	Soit service de santé au travail interne, soit CDG pour la FPT
	Salariés et représentants du personnel			Agents et représentants du personnel	
Contrôle	Direction d'entreprise	CARSAT, DIRECCTE	Contrôle et/ou conseil de l'IT / CARSAT	Tous interlocuteurs	DIRECCTE, CARSAT

Conseil de l'IT / CARSAT	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	CARSAT, DIRECCTE	Aide à la mise en œuvre d'une enquête interne	Direction d'établissement ou de service, représentants du personnel	
Aide à la mise en œuvre d'une enquête interne	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI	Médiation	Agents, direction d'établissement ou de service	PFRH ou prestataire externe
Médiation	Direction d'entreprise et salariés	MSA, SSTI, organismes extérieurs	Pré-diagnostic et diagnostic	Direction d'établissement ou de service, représentants du personnel	En interne ou en externe
Pré-diagnostic et diagnostic	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI	Aide à l'élaboration du plan d'actions de prévention	Direction d'établissement ou de service, représentants du personnel	En interne ou en externe
Aide à l'élaboration du plan d'actions de prévention	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI	Appui collectif après évènement grave	Direction d'établissement ou de service, représentants du personnel, agents	Cellule de crise en interne ou CRMP
Appui collectif après évènement grave	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI	Aide à la structuration d'un projet de prévention	Direction d'établissement ou de service, représentants du personnel	PFRH pour Etat, CDG pour FPT ou service de santé au travail FPT / FPH
Aide à la structuration d'un projet de prévention	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI			

UN APPUI ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

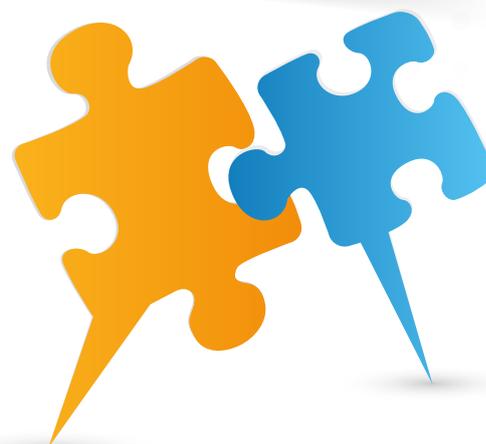
NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS	NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Mise à disposition d'un "numéro vert"	Salariés	SSTI, prestataires externes	Mise à disposition d'un "numéro vert"	Agents	administrations centrales des ministères pour Etat, SST pour autres structures
Consultation de pathologie professionnelle "souffrance au travail"	Salariés	CHU	Consultation de pathologie professionnelle "souffrance au travail"	Agents	CHU
Accompagnement d'une personne en souffrance par le SSTI	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI	Accompagnement d'une personne en souffrance par le sst ou la médecine de prévention	Agents	SST, acteurs de prévention
Accompagnement d'une personne en souffrance par une assistante sociale	Salariés et représentants du personnel	CARSAT, SSTI	Accompagnement d'une personne en souffrance par une assistante sociale	Agents	Service social interne
Accompagnement d'une personne en souffrance par le service de renseignements des direccte	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	DIRECCTE	Accompagnement d'une personne en souffrance par le service de renseignements des direccte	Agents	DIRECCTE
			Accompagnement d'une personne en souffrance par le SSTI	Agents	Services de médecine de prévention

UN ECHANGE DE PRATIQUES ENTRE PAIRS

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS	NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Réseau IPRP RIP-RPS	SSTI, partenaires institutionnels	CARSAT, DIRECCTE	Réseau d'appui opérationnel de prévention des RPS	Acteurs de la santé au travail, service des ressources humaines	PFRH
Réseau "e-pairs" de la consultation de pathologie professionnelle	Médecins et psychologues des consultations	CHU	Service du co-développement professionnel	Cadres	PFRH ou services formation dans les services Etat
Formation et échanges de pratiques, appui technique en interne	SSTI	SSTI	Formation et échanges de pratiques, appui technique en interne	Agents	PFRH ou services formation dans les 3 fonctions publiques

UN SUPPORT DOCUMENTAIRE

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS	NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Diffusion de guides ou de brochures	Grand public	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI	Diffusion de guides ou de brochures	Grand public	DGAFP, portail de la fonction publique, sites du CDG, CNFPT, ANFH, ...
	Direction d'entreprise, service HSE			Direction de service, service HSE	
	Salariés et représentants du personnel			Agents et représentants du personnel	
Mise à disposition d'un site internet documentaire	Professionnels de la prévention des risques	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, MSA, SSTI	Mise à disposition d'un site internet documentaire	Professionnels de la prévention des risques	Etablissements des 3 fonctions publiques DGAFP, portail de la fonction publique, sites du CDG, CNFPT, ANFH, ...
	Grand public			Grand public	
	Direction d'entreprise, service HSE			Direction de service, service HSE	
	Salariés et représentants du personnel			Agents et représentants du personnel	Organisation syndicales
	Professionnels de la prévention des risques			Professionnels de la prévention des risques	Organismes spécialisés



PARTIE 1

RESSOURCES ET DEMARCHES

**A DESTINATION
DES ETABLISSEMENTS**

**RELEVANT
DU SECTEUR PRIVE**

MON ETABLISSEMENT RELEVE DU SECTEUR PRIVE

(Association, entreprise quelle que soit sa forme juridique, exploitation agricole, ...)

ET JE RECHERCHE

UNE ACTION DE FORMATION / DE SENSIBILISATION

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Formation en prévention primaire (Fiches 2, 6, 7, 9, 10, 21, 23)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI
Information et sensibilisation (Fiches 5, 9, 15 et 21 à 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, Inspection du travail, MSA, SSTI, CARSAT
Sensibilisation aux aspects juridiques (Fiches 10, 15)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel, autres interlocuteurs institutionnels	CARSAT, DIRECCTE
E-learning (Fiches 21, 22,25,28,33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI

UN APPUI / ACCOMPAGNEMENT DIRECT DANS MON ETABLISSEMENT

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Appui à la formalisation d'un cahier des charges pour une action de prévention des RPS (Fiches 2, 11, 21, 26, 25, 27, 28, 30, 31)	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, SSTI
	Salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI
Aide à la formalisation de la partie rps du document unique d'évaluation des risques (Fiches 27, 10, 16, 18, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 31, 32)	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, SSTI
	Salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI
Contrôle (Fiches 11, 14)	Direction d'entreprise	CARSAT, DIRECCTE
Conseil de l'IT/ CARSAT (Fiches 11, 14, 16)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	CARSAT, DIRECCTE
Aide à la mise en œuvre d'une enquête interne (Fiches 11, 14, 15, 21, 26, 32)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	CARSAT, SSTI
Médiation (Fiches 20, 26, 27, 28, 29, 32, 30, 31, 33)	Direction d'entreprise et salariés	SSTI, MSA, organismes extérieurs
Pré-diagnostic et diagnostic (Fiches 3, 11, 10, et de 21 à 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI
Aide à l'élaboration du plan d'actions de prévention (Fiches 1, 27, 11, 16, 18 et de 21 à 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI
Appui collectif après évènement grave (Fiches 21, 22, 23, 24, 26, 27, 30, 31, 32, 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI
Aide à la structuration d'un projet de prévention (Fiches 2, 9, 11, et de 21 à 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, SSTI

UN APPUI ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Mise à disposition d'un "numéro vert" (Fiches 23 et 28)	Salariés	SSTI
Consultation de pathologie professionnelle "souffrance au travail" (Fiche 13)	Salariés	CHU
Accompagnement d'une personne en souffrance par le SSTI (Fiches de 21 à 33)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	SSTI
Accompagnement d'une personne en souffrance par une assistante sociale (Fiche 12)	Salariés et représentants du personnel	CARSAT, SSTI
Accompagnement d'une personne en souffrance par le service de renseignements des direccte (Fiche 16)	Direction d'entreprise, salariés et représentants du personnel	DIRECCTE

UN ECHANGE DE PRATIQUES ENTRE PAIRS

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Réseau IPRP RIP-RPS	SSTI, interlocuteurs institutionnels	CARSAT, DIRECCTE, SSTI
Réseau "e-pairs" de la consultation de pathologie professionnelle (Fiche 13)	Médecins des consultations	CHU
Formation et échanges de pratiques, appui technique en interne (Fiches 21, 22, 23, 25, 26, 27, 31, 32, 33)	SSTI	SSTI

UN SUPPORT DOCUMENTAIRE

NATURE DE L'ACTION	À DESTINATION DE	INTERLOCUTEURS
Diffusion de guides ou de brochures (Fiches 5, 11, 16, et de 21 à 33)	Grand public	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI
	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI
	Salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI
	Professionnels de la prévention des risques	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI
Mise à disposition d'un site internet documentaire (page 24)	Grand public	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, MSA, SSTI
	Direction d'entreprise, service HSE	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, MSA, SSTI
	Salariés et représentants du personnel	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, MSA, SSTI
	Professionnels de la prévention des risques	ARACT, CARSAT, DIRECCTE, SSTI



FORMATION ET SENSIBILISATION

PRST
NORMANDIE
2016-2020

FORMATION
ET
SENSIBILISATION

PRÉVENTION
PRIMAIRE ET
SECONDAIRE

1) Formation en prévention primaire

ARACT :

Action collective / cluster RPS : Formation-action collective articulée avec un accompagnement individualisé, réalisés par des chargés de mission, à destination d'un représentant de la direction et d'un représentant du personnel. + 1 préventeur (notamment pour la fonction publique).

Formation « Intégrer les RPS dans le DUERP : jeu pédagogique » à destination des acteurs internes de l'entreprise et intervenants en entreprise

Initier ou redynamiser une démarche de prévention et expérimenter des outils de recueil/analyse sur 1 à 2 unités de travail, alimentation du DUERP et plan d'actions localisé.

Formation « promouvoir la prévention primaire des RPS au sein des TPE-PME » à destination des intervenants externes aux entreprises, ne connaissant pas bien la thématique RPS. L'objectif est de connaître les mécanismes en jeu dans l'apparition des RPS et les leviers de prévention primaire des RPS.

Formation « RPS : les fondamentaux pour s'engager dans la prévention » à destination des acteurs internes de l'entreprise.

Renvoi vers les fiches PRST 3, 7, 8, 9.

CARSAT :

Formation interentreprises sur 4 jours animée par 2 ergonomes CARSAT «participer à une démarche de prévention primaire des RPS» suivi d'un stage bilan de 2 jours 1 an après. A destination des salariés d'entreprises. Développement des connaissances RPS permettant la réalisation par entreprise d'un plan d'action de mise en œuvre des acquis de la formation en fonction du contexte de l'entreprise.

Renvoi vers la fiche PRST 10.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (kit d'aide à l'accompagnement au changement, échanges sur le travail avec des supports vidéo, déjà mis en œuvre pour le secteur médico-social), AMSN (accompagnement des organisations des entreprises).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 23.

2) Information et sensibilisation

ARACT :

Formation / sensibilisation réalisée par des chargés de mission auprès d'acteurs de l'entreprise ou de futurs acteurs de l'entreprise (étudiants niveau M2). A partir des préoccupations des entreprises, les troubles sont abordés pour tirer les entreprises vers les fondamentaux et les outils d'une démarche de prévention primaire.

Renvoi vers la fiche PRST 6.

DIRECCTE / Inspection du travail :

Formation / information des acteurs institutionnels pour améliorer leur compréhension du sujet ou leurs modalités d'action sur les RPS dans le cadre de partenariats avec la Direccte.

Participation à des actions de sensibilisation, participation à des colloques ou à des forums, rédaction d'articles sous la supervision du Direccte.

Ces actions réalisées par des agents du système d'inspection du travail peuvent concerner tous publics, en fonction du cadre de référence choisi (intervention devant les services de santé au travail, colloques des organisations syndicales, forums à destination du grand public ou des professionnels, etc.). L'objectif est d'outiller les publics ciblés pour améliorer leur compréhension du sujet ou leurs modalités d'action sur les RPS.

Renvoi vers la fiche PRST 15.

MSA

Prévenir le mal être des salariés intervenant sur les exploitations agricoles auprès d'agriculteurs en difficulté par une sensibilisation collective visant la « prise de conscience » et les « leviers d'action ».

Et Si On Parlait Du Travail? (ESOPT) : sensibilisation aux RPS par le biais de la visualisation d'un film suivi d'un débat entre les participants

Renvoi vers la fiche PRST 17, 18.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (sensibilisations « gestion des évènements graves », « le rôle du manager dans la prévention des RPS », « accompagnement au changement », « droit à la déconnexion », « analyse des accidents du travail RPS », « RPS dans le DUER », « mettre en place un réseau d'alerte », « prévenir le burn-out du manager / directeur », « le stress »),

AMI Santé au Travail (sensibilisation du CHSCT et des managers aux RPS, appui méthodologique sur le renseignement du DUER volet RPS),

AMSN (colloques sur les RPS à destination des adhérents, sensibilisations sur le stress, les violences et les conflits), ASTIF (sensibilisations générales pour les CHSCT),

CIST61 (version courte : au groupe pilote/CHSCT avant une enquête, version longue : après une enquête dans l'entreprise pour les managers et salariés)

CMAIC (sensibilisations collectives aux RPS),

ISTF (Sensibilisations à l'attention des employeurs, CHSCT / CSE / Référents sécurité : Informations générales, contenu plus ciblé pour l'intégration des

RPS dans le DUER, contenu plus ciblé selon les besoins)

PST (sensibilisations adaptées aux problématiques détectées dans les entreprises, modules « autorité et management », « manager dans le respect des règles et d'autrui », sensibilisations à l'utilisation des outils d'évaluation),

SANTE BTP EURE (organisation de journées de prévention, rencontres « santé – travail », sensibilisations collectives des acteurs de l'entreprise, support « jeu de l'oie RPS »),

SANTE BTP MANCHE (sensibilisations générales sur les facteurs de risques psychosociaux, la démarche de prévention),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (à destination des CHSCT, des employeurs et à l'occasion de sessions inter-entreprises, sensibilisations aux facteurs de risques psychosociaux, aux facteurs de protection, à la méthodologie, à la détection des symptômes de RPS, aux techniques de gestion des situations individuelles),

SANTRAPLUS (Les risques psychosociaux, les IRP et les RPS, intégrer les RPS au DUERP, prévenir les RPS en situation de changement, la gestion des rapports conflictuels au travail, le harcèlement moral au travail, mener une enquête dans le cas d'une dénonciation de faits de harcèlement au travail, le burn out, faire face à un évènement grave au travail).

SISTM50 (sensibilisations spécifiques à destination des employeurs, sensibilisation à la gestion des incivilités).

Renvoi vers les fiches PRST de 21 à 33.

3) E-learning

Services de santé au travail normands :

ADESTI (mise à disposition de modules sur son site internet),

AMI Santé au Travail (module de sensibilisation AFOMETRA),

AMSN (mise à disposition de modules e-learning de l'AFOMETRA)

CIST61 (module dédié aux RPS à destination des adhérents et salariés suivis)

PST (module de sensibilisation AFOMETRA1),
SISTM50.

Renvoi vers les fiches PRST 21, 22, 23, 25, 28, 33.

1 L'Afometra est habilitée à dispenser des programmes de Développement professionnel continu (DPC) pour les médecins et les infirmiers.

Elle est certifiée depuis avril 2014 ISO 9001. Elle met à disposition des services de santé au travail des programmes thématiques en e-learning que les services peuvent proposer à leurs adhérents via leur site internet.



APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DIRECT DANS L'ETABLISSEMENT

PRST
NORMANDIE
2016-2020

APPUI /
ACCOMPAGNEMENT
DANS
L'ENTREPRISE

PRÉVENTION
PRIMAIRE ET
SECONDAIRE

1) Aide à la structuration d'un projet de prévention

ARACT :

Aide méthodologique par un appui-conseil dans le pilotage d'une démarche RPS auprès de l'instance de pilotage d'une démarche de RPS et les autres acteurs de la prévention.

Démarche en interne de l'entreprise avec les acquis de la formation « RPS : les fondamentaux pour s'engager dans la prévention » à la demande de l'entreprise.

Renvoi vers les fiches PRST 2 et 9.

CARSAT :

Interventions des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes, apport méthodologique à une structuration de projet, en complément de l'accompagnement pour établir le pré-diagnostic, appui méthodologique au diagnostic et à la conduite de projet, jusqu'à la mise en place d'un plan d'actions et son évaluation.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (échanges sur le travail avec des supports vidéo, déjà mis en œuvre pour le secteur médico-social), AMSN (accompagnement ciblé TPE/PME pour la mise en place du plan d'actions en prévention primaire des RPS), CMAIC (aide à l'élaboration d'un plan d'actions après l'étude collective réalisée par le service), ISTF (si la démarche de prévention existe dans l'entreprise, possibilité d'apporter un appui méthodologique), SANTE BTP EURE (accompagnement au plan d'actions, dans une démarche participative employeur / salariés, et suivi de la réalisation de ce plan à 3 mois, 6 mois et 1an).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 23, 26, 27, 29.

2) Pré-diagnostic et diagnostic

ARACT :

Evaluation du climat social de l'entreprise par un questionnaire interne à l'entreprise « gestion des Perspectives sociales » du réseau Anact-Aract visant à réaliser un état des lieux et recueillir les propositions des salariés pour améliorer leurs conditions de travail.

Renvoi vers la fiche PRST 4.

CARSAT :

Interventions des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes. Par un apport méthodologique avec une structuration de projet, aider l'entreprise à identifier le problème : typologie de RPS, population ou/et secteur touché,... et réaliser un état des lieux. En fonction de son choix de recourir à une compétence interne ou externe, appui méthodologique au diagnostic et à la conduite de projet, jusqu'à la mise en place d'un plan d'actions et son évaluation.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

Services de santé au travail normands :

ADESTI, AMI Santé au Travail, AMSN, ASTIF, CMAIC (étude collective des RPS avec possibilité de préconisations),

CIST61 (questionnaire, check-up organisationnel, entretien)

ISTF (analyse des facteurs de risques et de régulation, aide au plan d'action),

PST (analyse des pratiques professionnelles et managériales),

SANTE BTP EURE (accompagnement à l'évaluation des RPS),

SANTE BTP MANCHE (observation de l'activité, administration de questionnaires, constitution de groupes de travail),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE, SANTRAPLUS, SISTM50

Renvoi vers les fiches PRST 21 à 33.

3) Aide à la mise en œuvre d'une enquête interne

CARSAT :

Interventions des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes suite à événement grave : suicide, tentative de suicide, Accident du Travail, maladie professionnelle, alerte.... Aide méthodologique à la mise en place de la délégation d'enquête paritaire et à la réalisation de l'enquête débouchant sur un plan d'actions.

Action à coupler avec supports documentaires ED 6125.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

DIRECCTE / Inspection du travail :

Intervention réalisée par des inspecteurs et contrôleurs du travail suite à événement grave: suicide, tentative de suicide, accident du Travail, maladie professionnelle, alerte.... Méthodologie d'enquête auprès de délégation d'enquête paritaire : recherche des faits objectifs, y compris par faisceau d'indices, soit sur la situation évoquée, soit sur les facteurs liés à l'organisation du travail.

Renvoi vers la fiche PRST 14.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (sensibilisations « analyse des accidents du travail RPS »),

CMAIC, SANTRAPLUS (accompagnement du CHSCT dans la démarche d'enquête paritaire après suicide ou tentative de suicide).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 26, 32.

4) Contrôle

CARSAT :

Interventions des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes dans les entreprises du régime général, quel que soit l'activité ou l'effectif. L'objectif est d'amener l'entreprise à se structurer en conduite de projet, à identifier la problématique RPS comme une priorité dans l'entreprise, à mener une démarche et proposer des actions efficaces et pérennes, du ressort de la prévention primaire, tout en mobilisant les acteurs internes et externes de l'entreprise, avec possibilité (pas propre aux RPS), de contraindre par voie d'injonction.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

DIRECCTE / Inspection du Travail :

Interventions en entreprise par des inspecteurs et contrôleurs du travail ; contrôle du respect des obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques (dont RPS), de la traduction de cette évaluation dans un plan d'actions cohérent respectant les dispositions de l'article L4121-2 du code du travail, enquêtes harcèlements moral et sexuel, enquêtes sur les conditions de travail.

Il s'agit d'obtenir la mise en œuvre et l'application par l'entreprise (seule responsable en la matière) de la réglementation en matière de prévention des risques professionnels, dont les RPS.

Travail en partenariat possible avec le médecin du travail ou son équipe pluridisciplinaire, avec les contrôleurs de prévention de la CARSAT.

Renvoi vers la fiche PRST 14.

5) Appui à la formalisation d'un cahier des charges d'intervention pour une action de prévention des RPS

ARACT :

Action réalisée par les chargés de mission. Aide méthodologique aux membres du COPIL paritaire du projet, ou CHSCT. Aide à la formalisation du cahier des charges et à la sélection d'un prestataire. + Guide « évaluer les interventions de prévention RPS » ANACT / INRS

Renvoi vers la fiche PRST 2.



CARSAT :

Action réalisée par des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes. Aide à la structuration et à la conduite du projet de prévention des RPS. Aide à la rédaction du cahier des charges auprès du Copil RPS ou CHSCT. Avis sur le cahier des charges. Si pas de compétences en interne pour réaliser le diagnostic, orientation vers un consultant, IPRP SST. Aide à l'établissement des critères de choix d'un conseil externe.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

Action à coupler avec supports documentaires.

Services de santé au travail normands :

ADESTI, CMAIC (réunion d'appui projet à la demande de l'employeur),

AMSN (conseils employeurs sur méthodologie)

CIST61 (accompagnement)

ISTF (appui méthodologique),

PST (méthodologie, conseils sur les éléments à intégrer au cahier des charges),

SANTE BTP MANCHE,

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE.

SANTRAPLUS (participation aux réunions en appui conseil)

Renvoi vers les fiches PRST 21, 26, 25, 27, 28, 30, 31.

6) Aide à la formalisation de la partie « RPS » du document unique d'évaluation des risques

ARACT :

Au travers du jeu pédagogique « intégrer les RPS dans le DUERP », acquisition d'une méthode d'analyse du travail réel pour quantifier efficacement les RPS dans le DUERP et définir des actions de prévention adaptées.

Renvoi vers la fiche PRST 3.

CARSAT :

Action réalisée par des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes. Aide méthodologique à l'entreprise pour effectuer l'évaluation des RPS à partir de l'analyse du travail réel et l'intégrer dans le DUER.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

Action à coupler avec supports documentaires point 4.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (réunions d'information, kit d'aide à l'évaluation des RPS dans le DUER),

AMI Santé au Travail (sessions de formation au renseignement du DUER),

AMSN (Sessions de sensibilisation avec Fiches DUER sur RPS)

CMAIC (présentation d'une méthodologie d'intégration des RPS dans le DUER, support pour les adhérents, relatif à l'identification des RPS pour le DUER),

ISTF (information ou appui méthodologique, atelier pratique sur l'intégration des RPS dans le DUER),

PST (appui méthodologique),

SANTE BTP EURE (ateliers pratiques DUER avec le versant RPS prévus en 2019),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (méthodologie d'évaluation annexable au DUER lors des sensibilisations inter-entreprises)

SANTRAPLUS (appui conseil sur l'intégration des RPS dans le DUERP)

Renvoi vers les fiches PRST 21,22, 23, 26, 27, 28, 29, 31, 32.7) Aide à l'élaboration du plan d'actions de prévention des RPS

ARACT :

Appui au pilotage et aide méthodologique ponctuelle réalisée par les chargés de mission. Aider l'entreprise et ses acteurs à anticiper les freins dans leur démarche de prévention des RPS, avec la mise en place d'une instance de pilotage d'une démarche RPS : COPIL paritaire ou CHSCT.

Appui aux relations sociales par des chargés de mission, des consultants et inspecteurs du travail (hors juridiction) spécifiquement formés. La configuration des relations de travail et du dialogue social détermine le format d'intervention : soit, Direction et représentants du personnel, soit Direction, encadrement intermédiaire, salariés et représentants du personnel.

Renvoi vers les fiches PRST 1 et 3.

CARSAT :

Interventions des contrôleurs de sécurité et/ou ingénieurs conseils et/ou ergonomes. Aide à la construction sociale d'un projet de prévention primaire : à partir du travail de l'analyse de la demande, concertation pour fixer le cadre du projet, ses limites et les modalités de mise en œuvre. Le projet sera accompagné sur l'ensemble de ses évolutions.

Cette aide à la structuration de projet est aussi incluse dans les différentes démarches d'aide au prédiagnostic, au diagnostic, à l'accompagnement d'une délégation d'enquête paritaire, à la rédaction du cahier des charges, ...

Renvoi vers la fiche PRST 11.

Services de santé au travail normands :

ADESTI, AMSN (accompagnement ciblé TPE/PME pour la mise en place du plan d'actions en prévention primaire des RPS),

ASTIF (accompagnement au plan d'actions),

CIST61 (Mise en œuvre ou accompagnement suivant les moyens et compétences de l'entreprise en prévention)

CMAIC (aide à l'élaboration après l'étude collective réalisée par le service),

ISTF (appui méthodologique, participation aux groupes de travail),

PST, SANTE BTP EURE (accompagnement au plan d'actions, dans une démarche participative employeur / salariés, et suivi de la réalisation de ce plan à 3 mois, 6 mois et 1an),

SANTE BTP MANCHE, SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (aide à l'élaboration au moyen d'outils projets créés en interne sur la base de l'analyse de la situation)

SANTRAPLUS (Appui conseil au COPIL, participation aux groupes de travail de façon ponctuelle si besoin)

Renvoi vers les fiches PRST de 21 à 33

8) Appui collectif après évènement grave

Services de santé au travail normands :

ADESTI (cellule d'intervention, pour debriefing et defusing),

AMI Santé au Travail (procédure pour évènements graves en entreprise, intervention des compétences pluridisciplinaires du service, plaquettes RPS évènements graves),

AMSN (prises en charge individuelles et collectives pour les évènements graves ou les situations dégradées),

ASTIF (pas de procédure spécifique, mais écoute individuelle par le médecin du travail, avec possibilité de saisine de la CUMP),

CMAIC (accompagnement du CHSCT dans la démarche d'enquête paritaire après suicide ou tentative de suicide, conseil de l'employeur dans la gestion de la crise, entretiens individuels et collectifs, groupes de parole),

ISTF (appui-conseil, cellule « psycho-crise » d'intervention en défusing avec suivi à 2 mois par le médecin du travail),

SANTE BTP MANCHE (participation au CHSCT extraordinaire, cellule d'intervention en lien avec la CUMP),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (intervention post-évènement sur place),

SANTRAPLUS (Equipe pluridisciplinaire formée au défusing : Conseil à l'employeur, groupes de paroles)

SISTM50 (intervention possible d'un médecin formé sur chaque secteur, avec mode opératoire d'intervention).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 22, 23, 24, 26, 27,30, 31, 32, 33.



APPUI ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

PRST
NORMANDIE
2016-2020

PRISE EN
CHARGE
INDIVIDUELLE

PRÉVENTION
TERTIAIRE

1) Repérage et accompagnement d'une personne en souffrance par le service de santé au travail

Le suivi individuel des salariés par le service de santé au travail, dans le cadre de sa mission « éviter toute altération de la santé du fait du travail », doit permettre au travers de l'interrogatoire de repérer les salariés ayant des difficultés dans le cadre de leur travail et d'analyser les éventuelles répercussions sur leur santé de ces difficultés. L'objectif est alors double :

Apprécier la pertinence de la poursuite de l'activité professionnelle et les éventuels besoins d'orientations et de prise en charge médicale ;

Alerter l'entreprise pour qu'elle travaille à retrouver une situation ou des situations de travail favorables à la santé si les dysfonctionnements révèlent l'existence de facteurs de risques psychosociaux.

MSA :

Consultations avec un psychologue du travail sous prescription par le médecin du travail, à hauteur de 5 séances par salarié.

Renvoi vers la fiche PRST 19.

Services de santé au travail normands :

ADESTI (par un psychologue du travail sur orientation du médecin du travail), AMI SANTE (orientation du médecin du travail vers un psychologue, 3 rendez-vous maximum), AMSN (soutien psychologique possible par un psychologue du travail), CMAIC (entretiens individuels et de « régulation », soutien psychologique, orientation interne vers le « service social et maintien dans l'emploi » du service), ISTF (entretiens individuels de soutien et de conseil, 2 rendez-vous maximum, information sur les signaux d'alerte)

Renvoi vers les fiches PRST de 21 à 33..

2) Accompagnement d'une personne en souffrance par un(e) assistant(e) social(e)

CARSAT :

Prise en charge des salariés en arrêt de plus de 90 jours classiquement à la suite de signalements des médecins conseils détectant lors de convocations un risque de maintien dans l'emploi en lien direct avec l'état de santé, dont le motif de l'arrêt fait référence aux RPS. Accompagnement, soutien psychologique et juridique de salariés en souffrance avec intervention auprès de l'entreprise par le biais du SSTI après accord du salarié.

Fréquence : accompagnements tout au long de l'année par les assistants sociaux du Service Social Régional de la CARSAT.

Renvoi vers la fiche PRST 12.

Services de santé au travail normands :

ADESTI, AMSN, CMAIC (orientation interne vers le « service social et maintien dans l'emploi » du service),

ISTF (vacation du service social à hauteur d'une journée par semaine).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 23, 26, 27.

3) Accompagnement d'une personne en souffrance par les services de renseignements des Direccte

Les services de renseignements de la DIRECCTE Normandie, présents dans chaque département et adossés aux unités de contrôle, sont implantés à proximité des usagers au sein des unités départementales de la DIRECCTE, voire de leur site détachés.

Ils ont pour mission au sein du Système de l'inspection du travail (SIT), de délivrer une information individuelle et collective aux salariés et aux employeurs en matière, de droit du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette mission de service public d'accès au droit s'exerce en proximité des usagers, notamment des salariés et des employeurs des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ainsi que des publics les plus fragiles.

L'accueil du public peut se faire, en fonction des départements, sans rendez-vous, sur rendez-vous et par renseignements téléphoniques

Dans le cadre des RPS, les agents des renseignements sont amenés à conseiller, en particulier les salariés, sur leurs droits et les différents intervenants pouvant leur apporter écoute, soutien médical, social, juridique.

Référence page 220.

4) Mise à disposition d'un « numéro vert »

Services de santé au travail normands :

AMSN (psychologue avec ligne directe 5J/7)

PST (lien avec cellule d'écoute si l'entreprise y adhère)

Renvoi vers les fiches PRST 23, 28.

5) Consultation de pathologie professionnelle « souffrance au travail »

Cette consultation s'inscrit dans le cadre des centres de consultations de pathologies professionnelles et environnementales des CHU de Rouen et de Caen. Réalisée par des Médecins du travail, des Psychologues et/ou des Psychiatres, elle a pour objectifs :

Une aide au diagnostic médical à la compréhension de la situation source de souffrance,

Une aide à la constitution du dossier de déclaration AT ou MP,

Une aide à la détermination de l'avis du médecin du travail,

Un soutien psychologique et un accompagnement si nécessaire,

Un temps pour un entretien motivationnel sur l'avenir professionnel

La participation au réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles permettant d'abonder une base de données.

Renvoi vers la fiche PRST 13.

6) Médiation

MSA :

Médiation en entreprise à destination des salariés employeurs et CHSCT (analyse et diagnostic Psychosocial, évaluation de la situation psychosociale, restitution de l'analyse des entretiens et préconisations)

Renvoi vers la fiche PRST 20.

Services de santé au travail normands :

ASTIF (médiation en vue de préparer la reprise d'un salarié en arrêt de travail),

AMSN (coaching managérial)

CMAIC (entretiens de médiation ou de résolution de problèmes),

ISTF (Conseil en gestion des conflits, aide à la recherche d'un médiateur externe, mise en place d'une médiation sous conditions),

PST, SANTE BTP EURE (rencontre tripartite avec l'accord des personnes concernées),

SANTRAPLUS (médiations interindividuelles et médiations collectives)

SANTE BTP MANCHE, SANTE BTP ROUEN-DIEPPE, SISTM50

Renvoi vers les fiches PRST 23, 24, 26, 27, 28, 29, 32, 30, 31, 33.

ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE PAIRS



1) Réseau des Intervenants en Prévention (RIP) des RPS :

Animé par la CARSAT (ergonome) et la DIRECCTE (médecin inspecteur régional du travail), ce réseau regroupe notamment les intervenants en prévention des risques professionnels et médecins du travail des services de santé au travail interentreprises normands travaillant sur les RPS, un préventeur de la Mutualité Sociale Agricole, un médecin d'un centre de consultation de pathologie professionnelle, un médecin du CHU, une représentante de la fonction publique.

Des contributeurs tels que inspecteurs du travail, contrôleurs de sécurité, médecin conseil interviennent en fonction du sujet traité. Ce réseau a été mis en place dans le cadre du PRST 2 sur la région Haute Normandie et a été étendu à la Normandie en 2017. L'objectif est de travailler sur les démarches de prévention primaire des RPS, sur la pluridisciplinarité et la pluri-institutionnalité, au moyen d'apports de connaissances, d'échanges de pratiques et de positionnements sur des démarches et outils utilisés.

2) Groupe de pairs autour de la consultation de pathologie professionnelle :

Ce groupe existe depuis de nombreuses années et a pour objectif des échanges entre pairs (médecins du

travail, psychologues, interne) sur des dossiers de psychopathologie et souffrance au travail de chaque participant, permettant de faire avancer les règles de métiers sur cette thématique. Ce groupe est animé par les consultants du centre de consultations de pathologies professionnelles de Rouen – Le Havre à raison de 3 à 4 réunions annuelles.

Renvoi vers la fiche PRST13.

3) Formation et échanges de pratiques, appui technique, en interne de certains services et entre services :

Voir les rubriques consacrées à l'information - sensibilisation pour le secteur privé et le secteur public.

4) Référents RPS dans les services de santé au travail :

Existence d'un réseau de psychologues coordonnés par la psychologue du travail d'AMI Santé au Travail ADESTI (groupe de travail RPS animé par un psychologue),

AMI Santé au travail (groupe de travail « travail et santé mentale »),

AMSN (groupe RPS),

CIST61 (groupe dédié aux RPS)

CMAIC (psychosociologues),

ISTF (psychologue du travail ergonome et groupe de travail référent dans le service),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (groupe de travail RPS pour la sensibilisation interentreprises),

SANTRAPLUS (Pôle de compétence RPS avec un référent (psychodynamicien du travail), IDEST, IPRP, ASST et 1 médecin du travail assurant un rôle de conseil).

SISTM50 (« commission santé mentale »).

Renvoi vers les fiches PRST 21, 22, 23, 25, 26, 27, 31, 32, 33.



SUPPORT DOCUMENTAIRE



1) Diffusion de guides ou de brochures à destination des acteurs de l'entreprise, du « grand public » ou à destination des professionnels de la prévention des risques

ARACT :

Guide pratique et fiche pratique « prévenir les RPS », fiche pratique « dialogue social », « kit stress », documents contenant des éléments de définition, des points de repères, d'outillage de l'entreprise, une démarche de prévention, une méthodologie et des outils de recueil et d'analyse.

Renvoi vers la fiche PRST 5.

CARSAT :

Brochures INRS (ED 6012 : dépister les risques psychosociaux, des indicateurs pour vous guider ; ED 6125 : démarche d'enquête paritaire du CHSCT concernant les suicides ou les tentatives de suicide ; ED 6070 : prévention des risques psychosociaux, et si vous faisiez appel à un consultant ? ; ED 6140 : évaluer les facteurs de RPS, l'outil RPS-DU ; ED 4700 : risques psychosociaux, s'informer pour agir), guides pratiques normands salariés et employeurs, films INRS, webinaires INRS.

Renvoi vers la fiche PRST 11.

DIRECCTE / Inspection du travail :

Brochures DGT (Aide au choix d'un consultant, Guide burn-out, cod'IT), Guide « Daniellou » sur la prise en charge des suicides d'origine professionnelle, synthèses thématiques (acteurs susceptibles d'intervenir sur les RPS, fiches de synthèse sur l'expertise, sur la procédure de déclaration et de reconnaissance des accidents du travail, sur le droit des risques professionnels en général, sur la jurisprudence judiciaire des RPS), Grille « Gollac » de synthèse de l'identification des facteurs de RPS, brochures DARES, dépliants et affiches d'information du ministère du travail.

Renvoi vers la fiche PRST 16.

Services de santé au travail normands :

En sus de la diffusion par les services de la documentation institutionnelle, plusieurs services de santé au travail ont conçu et diffusent des éléments documentaires spécifiques :

ADESTI (vidéos de témoignages, kit d'aide à l'évaluation des RPS dans le DUER, kit d'aide à l'accompagnement au changement),

AMSN (supports de sensibilisation au RPS, aux violences, à la gestion des événements graves, aux pratiques à risque addictif),

CIST61 (check-up organisationnel qui peut être fourni comme outil aux adhérents)

CMAIC (support pour les adhérents, relatif à l'identification des RPS pour le DUER, « mémo RPS », plaquette « RPS et événement grave »),

ISTF (brochures stress, burn-out, visite de pré-reprise),

SANTE BTP EURE (plaquette d'information),

SANTE BTP MANCHE (plaquette « accompagnement des événements traumatiques »),

SANTE BTP ROUEN-DIEPPE (plaquette « dispositif d'urgence psychologique »),

SISTM50.

Renvoi vers les fiches PRST de 21 à 33. 2).



2) adresses des sites diffusant des supports documentaires

ARACT :

<http://www.normandie.aract.fr/les-dossiers-de-l-aract-14/stress-et-risques-psychosociaux-9/stress-et-risques-psychosociaux--introduction-56.html>

CARSAT

<https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/guides-a-telecharger.html>
<https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels.html>

DIRECCTE / Inspection du travail :

Accès aux fiches droit du travail sur le site du ministère, construction d'une base de données de documents techniques et juridiques accessibles aux usagers et aux professionnels sur le site de la DIRECCTE de Normandie, cahier des RPS site PACA

<http://normandie.direccte.gouv.fr/Le-3eme-Plan-Regional-de-Sante-au-Travail>
<http://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/article/les-rps-c-est-quoi>
http://www.sante-securite-paca.org/risques_prevention/risques_psychosociaux/index.php

MSA :

<https://hautenormandie.msa.fr/lfy>

<https://cotesnormandes.msa.fr/lfy>

<https://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfy>

Services de santé au travail normands :

Service	Site Internet
ADESTI	www.adesti.fr
AMI SANTE AU TRAVAIL	www.ami-sante.fr
AMSN	https://www.amsn.fr
ASTIF	www.astif61.fr
CIST 61	www.cist61.com
CMAIC	www.cmaic.fr
ISTF	www.istfecamp.fr
PST	www.pst14.fr
SANTRA PLUS	www.santraplus.fr
SANTE BTP DE LA REGION HAVRAISE	www.sante-btp-lh.com
SANTE BTP EURE	www.santebtpeure.fr
SANTE BTP MANCHE	www.sist-btp.com/basse-normandie/manche
SANTE BTP ORNE	www.sist-btp.com/basse-normandie/orne
SANTE BTP ROUEN-DIEPPE	www.sante-btp.fr
SANTRAVIR	www.santravir.sitew.fr
SISTM	www.sistm50.com

FICHES

DESCRIPTIVES

DES ACTIONS

RECENSÉES

SECTEUR

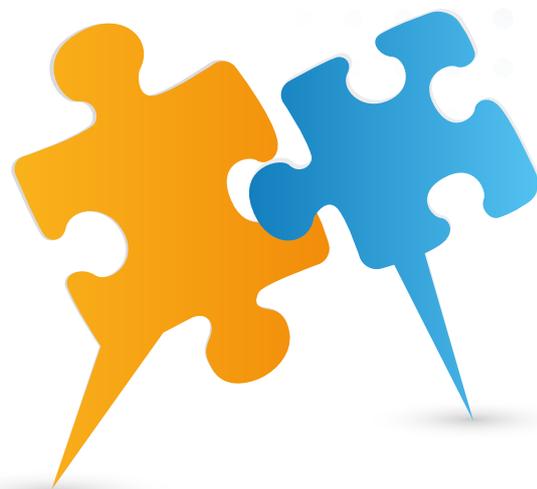
PRIVÉ

Par ordre alphabétique de structure :

ARACT :	Fiches 1 à 9
CARSAT :	Fiches 10 à 12
CONSULTATION DE PATHOLOGIE PROFESSIONNELLE :	Fiche 13
INSPECTION DU TRAVAIL :	Fiches 14 à 16
MSA :	Fiches 17 à 20

Par service de santé au travail interentreprises
(ordre alphabétique) :

ADESTI :	Fiche 21
AMI Santé au Travail :	Fiche 22
AMSN :	Fiche 23
ASTIF :	Fiche 24
CIST61 :	Fiche 25
CMAIC :	Fiche 26
ISTF :	Fiche 27
PST :	Fiche 28
SANTE BTP EURE :	Fiche 29
SANTE BTP MANCHE :	Fiche 30
SANTE BTP ROUEN – DIEPPE :	Fiche 31
SANTRAPLUS :	Fiche 32
SISTM50 :	Fiche 33





ANNUAIRE

DES

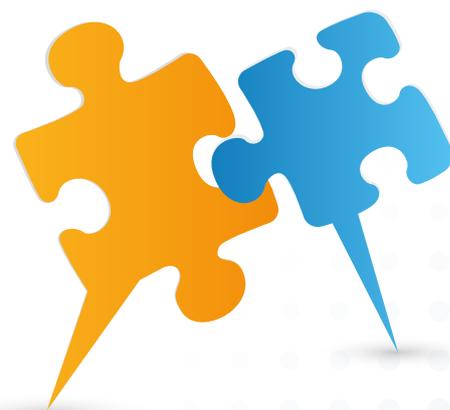
RESSOURCES

**PRST
NORMANDIE
2016-2020**

**RESSOURCES
IDENTIFIÉES**



Services de Santé au Travail Interentreprises de Normandie



ADESTI	13 rue Andreï Sakharov CS 40403 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX	www.adesti.fr
AMI SANTE AU TRAVAIL	1090 rue Jacquard BP 63526 27035 EVREUX CEDEX	www.ami-sante.fr
AMSD	Rue Louis de Bures BP 40 76200 DIEPPE	
AMSN	155 rue Louis Blériot BP 44 76232 BOIS-GUILLAUME CEDEX	https://www.amsn.fr
ASTIF	place Pierre Semard 61100 FLERS	www.astif61.fr
CIST	61 52 Boulevard du 1er chasseurs CS 10029 61000 ALENCON Cedex	www.cist61.com
CMAIC	9 rue du Dr Laënnec BP 10063 14203 HEROUVILLE ST CLAIR Cedex	www.cmaic.fr
ISTF	15 rue de l'Inondation BP 38 76041 FECAMP CEDEX	www.istfecamp.fr
PST	10 avenue du 43è régiment d'artillerie CS 61052 14020 CAEN Cedex	www.pst14.fr
SANTRA PLUS	CS 20874 76087 LE HAVRE CEDEX	www.santraplus.fr
SANTE BTP DE LA REGION HAVRAISE	1 rue Paul Marion BP 276 76055 LE HAVRE CEDEX	www.sante-btp-lh.com
SANTE BTP EURE	531 rue Clément Ader - ZAC du Long Buisson CS 43524 27035 EVREUX CEDEX	www.santebtpeure.fr
SANTE BTP MANCHE	50 place Napoléon CS 40123 50101 CHERBOURG EN COTENTIN Cedex	www.sist-btp.com/basse-normandie/manche
SANTE BTP ORNE	23 avenue de Basingstoke BP 46 61002 ALENCON Cedex	www.sist-btp.com/basse-normandie/orne
SANTE BTP ROUEN-DIEPPE	93 route de Darnétal 76011 ROUEN CEDEX	www.sante-btp.fr
SANTRAVIR	11 place du Champ de Foire BP 60004 14501 VIRE Cedex	www.santravir.sitew.fr
SISTM ZI -	Le Bois Ardent - 107 rue Grandin CS 43509 50009 ST LO cedex	www.sistm50.com

Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) :

Pour l'ex Haute Normandie, 85A, rue Jean-Lecanuet, 76107 ROUEN Cedex (tel : 02.32.08.10.40, hautenormandie@anfh.fr) ou pour l'ex Basse Normandie parc Athéna, 1 Rue Andreï Sakharov, 14280 SAINT CONTEST (tel : 02.31.46.71.60, fax : 02.31.46.71.61).

Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Normandie :

Sites détachés :

108 avenue de Bretagne, Immeuble «Le Rollon» 2ème étage, 76100 ROUEN (tel : 02.32.81.56.40, aracthn@anact.fr).
12 rue Ferdinand Buisson, 14280 SAINT CONTEST (tel : 02.31.46.13.90).

Agence régionale de santé (ARS) :

32 rue Malouet, 76100 ROUEN (tel : 02.32.18.32.18).

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) Normandie :

Antennes départementales :

Service prévention, 5 avenue Grand Cours, 76000 ROUEN (tel : 0821.10.76.10, choix 3 : prévention des risques professionnels [0,15/min + prix appel depuis un poste fixe] du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, prevention@carsat-normandie.fr).

Antenne du Service Prévention des Risques Professionnels, Unicité, 10 rue Alfred Kastler, CS 65321, 14053 CAEN Cedex 4 (tel : 02.31.46.89.30, prevention.caen@carsat-normandie.fr).

Centres de gestion :

Eure : 10 bis rue du Dr Michel Baudoux, BP276, 27002 EVREUX Cedex (tel: 02.32.39.23.99).

Calvados : 2 impasse Initialis, CS 20052, 14202 HEROUVILLE SAINT-CLAIR Cedex (tel: 02.31.15.50.20, fax : 02.31.85.98.76, cdg14@cdg14.fr).

Manche : 139 rue Guillaume Fouace, CS 12309, 50009 SAINT LÔ Cedex (tel : 02.33.77.89.00, fax : 02.33.57.07.07)

Orne : rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT (tel : 02.33.80.48.00, fax : 02.33.80.64.99).

Seine Maritime : 3440 Route de Neufchâtel, 76230 BOIS GUILLAUME (tel : 02.35.57.71.11)

Centre national de la fonction publique territoriale:

20 Quai Gaston Boulet, 76000 Rouen (tel : 02.35.98.24.30)

Consultations de pathologie professionnelle :

CAEN

CPP – U.F. de santé au travail et pathologie professionnelle, CHU de Caen, niveau 1, avenue de la Côte de Nacre, 14033 CAEN 09 (tel secrétariat : 02.31.06.45.49 ; chef de Service : Pr Bénédicte CLIN-GODARD, andre-a@chu-caen.fr).

LE HAVRE

CCPP, Groupe hospitalier du Havre, BP 24, 76083 LE HAVRE Cedex (tel : 02.32.73.32.08, fax : 02.32.73.32.99, personne à contacter : Dr GISLARD, Chef de service, secr.cspp@ch-havre.fr).

ROUEN

Centre de consultation de pathologie professionnelle et environnementale, CHU de Rouen, Hôpital Charles Nicolle, Pôle médecine, 1 Rue de Germont, 76031 ROUEN Cedex (tel : 02.32.88.82.69 / 86.59, fax : 02.32.88.04.04, personne à contacter : Mme Amélie LEROY, secrétaire).

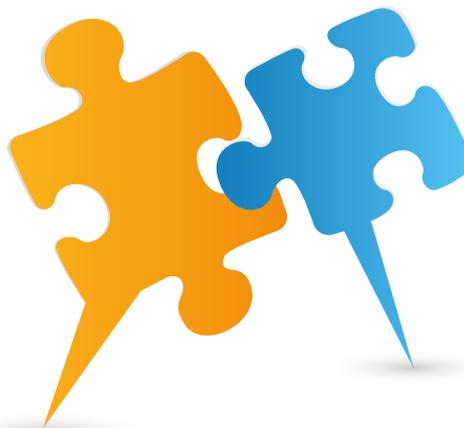
VALOGNES

CPP, Centre Hospitalier du Cotentin, 1 rue du 8 mai 1945, 50700 VALOGNES (tél secrétariat : 02.33.95.70.69, assurée par le Dr Marie-France MARQUIGNON, secretariat.cpp@ch-cotentin.fr).



Plan santé au travail 2016-2020

NORMANDIE



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Normandie :

La DIRECCTE de Normandie a son siège à Rouen, 14 avenue Aristide Briand, 76108 ROUEN CEDEX 1 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, tel : 02.32.76.16.20) et dispose d'une antenne à Caen, 3 place Saint Clair, BP 70034, 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex (du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 15, 16 h le vendredi et veille de fêtes, tel : 02.31.47.73.00).

Unités départementales (inspection du travail, services de renseignements) :

Calvados : 3 place Saint Clair, BP 30004, 14 201 HEROUVILLE SAINT CLAIR (tel : 02.31.47.74.00, norm-ud14.direction@direccte.gouv.fr).

Eure : Cité administrative, Boulevard Georges Chauvin, 27023 EVREUX Cedex (tel : 02.32.31.86.50, norm-ud27.direction@direccte.gouv.fr).
Service renseignements inspection du travail d'Évreux, réception du public du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 (tel : 02.32.31.84.96, hnorm-ut27.renseignements@direccte.gouv.fr).

Manche : Centre d'affaires Atlantique, Boulevard Félix Amiot, BP 240, 50102 CHERBOURG CEDEX (tel : 02.33.88.32.00) ou Cité administrative, Bâtiment B, Rue des Prés, 50010 SAINT LÔ (tel : 02.33.77.32.89, bnorm-ut50.direction@direccte.gouv.fr).

Orne : 57 rue Cazault, BP 253, 61007 ALENÇON (tel : 02.33.82.54.00, norm-ud61.direction@direccte.gouv.fr).

Seine Maritime : cité administrative, 2 rue Saint Sever, 76032 ROUEN CEDEX (pour prendre rendez-vous: 02.32.18.98.98, renseignements.rouen@direccte.gouv.fr) ou rue Jacob Bontemps, BP 220, 76202 DIEPPE CEDEX (tel : 02.32.14.08.58, renseignements.dieppe@direccte.gouv.fr), ou 79 rue Jules Siegfried, BP 20, 76083 LE HAVRE (tel : 02.35.19.56.56, renseignements.lehavre@direccte.gouv.fr).

Préfecture de la Région Normandie :

Secrétariat général pour les affaires régionales, 7 Place de la Madeleine, CS16036, 76036 ROUEN CEDEX
Plate-forme régionale d'appui interministériel à la GRH : même adresse, tel. : 02.32.76.52.35 / 02.32.76.52.24
Mutualité Sociale Agricole MSA

14 - Calvados
MSA Côtes Normandes
CS 80205, 50005 SAINT LO Cedex
Accueil : 37 rue de Maltot, 14026 CAEN Cedex 9
<https://cotesnormandes.msa.fr/lfy>

27 - Eure
MSA Haute-Normandie
32 rue Politzer, 27036 EVREUX Cedex
<https://hautenormandie.msa.fr/lfy>

50 - Manche
MSA Côtes Normandes
CS 80205, 50005 SAINT-LO Cedex
Accueil : 9 place du Champ de Mars, BP 205, 50005 SAINT-LO Cedex
Email : contact@cotesnormandes.msa.fr
<https://cotesnormandes.msa.fr/lfy>

61 - Orne
MSA Mayenne-Orne-Sarthe
52 boulevard 1er Chasseurs 61011 ALENCON Cedex
<https://mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfy>

76 - Seine-Maritime
MSA Haute-Normandie
Cité de l'Agriculture, 76236 BOIS GUILLAUME Cedex
<https://hautenormandie.msa.fr/lfy>



ACTIONS EN PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX EN NORMANDIE

RESSOURCES ET DEMARCHES REGIONALES

VERSION 1

Plan santé au travail 2016-2020

NORMANDIE

Ce document a été réalisé par Carole ACKERMANN (contrôleur de sécurité et ergonomiste CARSAT Normandie), Sophie EDELIN (Préfecture, plate-forme RH SGAR), Samira LEFORT (infirmière en santé au travail SANTE BTP Rouen - Le Havre), Muriel RAOULT-MONESTEL (médecin inspecteur régional du travail, DIRECCTE Normandie), Philippe PENEL (contrôleur de sécurité et ergonomiste CARSAT Normandie), Michaël PRIEUX (inspecteur du travail, DIRECCTE Normandie).